

Règlement

du Grand Prix Pellissier Sport estival

Le Grand Prix Pellissier Sport estival est ouvert à toute personne, licenciée ou non, qui souhaite pratiquer la course à pied dans une ambiance conviviale et sportive.

Le Grand Prix Pellissier Sport regroupe 4 courses en soirée. Le départ de chaque course est fixé à 19 heures. Le départ de la course des enfants a lieu à 18h45'. Le calendrier est le suivant :

Mercredi 22 août 2018	L'Alpinirun à Salvan
Mercredi 29 août 2018	La Trotte des Pervenches à Fully
Mercredi 5 septembre 2018	L'Abri'court à Saxon
Mercredi 12 sept. 2018	La Tête de Chemin à Martigny

Les catégories

Enfants 3 : 2012 et plus jeunes
Enfants 2 : 2009 – 2011
Enfants 1 : 2006 - 2008
Cadets : 2001- 2005
Cadettes : 2001 - 2005
Juniors filles, 1999 et 2000
Juniors garçons, 1999 et 2000
Dames : 1979 – 1998
Dames 1 : 1978 et plus âgées
Elites : 1979-1998
Vétérans 1 : 1969-1978
Vétérans 2 : 1968 et plus âgés

Responsabilité

Chaque participant court sous sa propre responsabilité et doit être assuré. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents, de vols, de dommages ou de perte de matériel. En payant la finance d'inscription, le coureur accepte les clauses du présent règlement.

Inscriptions

Un coureur qui s'inscrit aux 4 épreuves reçoit un cadeau qui lui sera remis lors de la dernière étape. La finance d'inscription est de fr. 80.- pour les 4 courses ou de fr. 25.- par course (via www.vs-timing.ch ou directement chez Pellissier Sport). Sur place, le prix sera majoré de fr. 5.-. Pour les jeunes de 13 ans à 17 ans, l'inscription est de fr. 10.- par course (fr. 15.- sur place). Pour les catégories enfants, la finance d'inscription est de fr. 5.-.

Bureau des courses

Chaque course a son propre bureau des courses. Il est ouvert de 17h à 18h45' pour le retrait des dossards et pour les inscriptions prises sur place. Le lieu du bureau des courses est clairement indiqué sur chaque épreuve et se trouve le plus proche possible de la ligne de départ.

Ravitaillement

Chaque organisateur propose son propre ravitaillement. Dans l'aire d'arrivée, les concurrents doivent disposer d'une boisson gracieusement mise à disposition par l'organisation.

Liste des résultats

Les résultats, ainsi que le classement général final, seront affichés 20 minutes avant la remise des prix. Une heure après la dernière arrivée, ils seront en ligne sur le site www.vs-timing.ch

Classement général

Lors de chaque manche, les points pour l'établissement du classement général sont attribués de la manière suivante : 1^{er} : 100pts, 2^e : 90pts, 3^e : 80pts, 4^e : 70pts, 5^e : 67pts, 6^e : 64pts, 7^e : 61pts, 8^e : 58pts, 9^e : 55pts, 10^e : 52pts, 11^e : 49pts, 12^e : 47pts, 13^e : 45pts, 14^e : 43pts, 15^e : 41pts, 16^e : 39pts, 17^e : 37pts, 18^e : 35pts, 19^e : 33pts, 20^e : 31pts, 21^e : 30pts, 22^e : 29pts, 23^e : 28pts, 24^e : 27pts, 25^e : 26pts et chaque rang supplémentaire, 1 point de moins, jusqu'au 50^e. A partir du 50^e, un point à chaque concurrent (sauf les abandons et les éliminés)

Les 3 meilleurs résultats sont pris en compte pour établir le classement général final. Pour figurer dans ce classement, les coureurs doivent participer à un minimum de 3 courses.

Prix

Les trois premiers de chaque catégorie reçoivent un prix à la fin de chaque course. De plus, les trois premiers du classement général final de chaque catégorie reçoivent un prix qui sera remis après la dernière course avec la présence obligatoire. En cas d'égalité parfaite, c'est le résultat de la dernière course qui fait foi.

Jury

Le jury se compose d'un représentant du GPPS et d'un représentant de VS-Timing.

Modification du règlement

Le comité directeur se réserve le droit de modifier en tout temps le présent règlement dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité et ce, sans préavis.

Divers

Chaque participant autorise l'utilisation de son image dans la liste des résultats, sur des imprimés ou sur le site internet.

Par son inscription, chaque concurrent accepte le présent règlement. Chaque course a également son règlement auquel les athlètes doivent s'y référer.

Saxon, mars 2018, 2^e version le 18 août 2018

Le Comité